

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 Novembre 2021

L' an 2021 et le 25 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de ROSSATO Yannick, Maire.

Présents : M. ROSSATO Yannick, Maire, Mmes : CLOUET Monique, GIGOT Catherine, LACAILLE Adeline, MANAND Christiane, SALVI Florence, MM : DARDENNES Michel, DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, MIOTTI Denis, RICHET Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SENSIQUE Mickaël à M. MIOTTI Denis
Absent(s) : Mmes : DUMAY Malory, MENONCIN Céline, M. DEROO Marc-Antoine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 18/11/2021

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes
le : 26/11/2021

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHET Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2021-65 - Tarifs 2022
- 2021-66 - Taxe d'aménagement 2022
- 2021-67 - DETR 2022 : sauvegarde du chevalement du Puits Saint Quentin
- 2021-68 - Emprunt "raccordement domaine privé tranche 2"
- 2021-69 - Emprunt "travaux d'aménagement de la rue des Paquis"
- 2021-70 - Budget assainissement : Décision Modificative n°5
- 2021-71 - Budget commune : investissements 2022
- 2021-72 - Budget assainissement : investissements 2022
- 2021-73 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

2021-65 - Tarifs 2022

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Vu la commission réunie le 24 novembre 2021,
Vu la liste des tarifs proposés
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
VALIDE les tarifs 2022 selon la liste jointe en annexe.
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021-66 - Taxe d'aménagement 2022

Considérant que la taxe d'aménagement est instituée d'office dans les communes dotées d'un PLU et qu'en absence de délibération son taux est fixé par défaut à 1%,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire
Vu la commission réunie le 24 novembre 2021,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2022, de fixer le taux de la taxe d'aménagement sur la commune à 2.5%
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021-67 - DETR 2022 : sauvegarde du chevalement du Puits Saint Quentin

Considérant le projet de sauvegarde du chevalement du Puits Saint Quentin,
Dans le cadre de la programmation de la DETR 2022,
Après avoir entendu les explications de M. Le Maire,
Vu la commission réunie le 24 novembre 2021,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SOLLICITE les services de l'Etat en vue d'obtenir une subvention d'un montant le plus élevé possible
PRECISE le plan de financement prévisionnel total de l'opération :

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| Nature des dépenses | Montant HT | Financeurs | Montant |
| | | Etat (DETR 2022) | 133 962.90€ |
| Travaux | 398 699.12€ | Région (Pacte Ardennes) 2021 | 20 000€ |
| Maîtrise d'oeuvre | 47 843.89€ | Région (Pacte Ardennes) 2022 | 20 000€ |
| | | Fondation du Patrimoine | 100 000€ |
| | | Souscription | 15 000€ |
| | | Commune de Rimogne | 157 580.11€ |
| TOTAL | 446 543.01€ | TOTAL | 446 543.01€ |

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette demande de subvention.
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021-68 - Emprunt "raccordement domaine privé tranche 2"

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant qu'il manque des éléments de consultation des différents organismes bancaires consultés
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE l'ajournement de ce point à l'ordre du jour,
PRECISE que ce point sera voté lors du conseil municipal qui aura lieu en décembre 2021.
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021-69 - Emprunt "travaux d'aménagement de la rue des Paquis"

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt pour le financement des travaux
« aménagement de la rue des Paquis »

Après consultation de différents organismes bancaires,
Vu la proposition financière de La Banque des Territoires,
Vu l'avis de la commission réunie le 24 novembre 2021,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE l'offre de la Banque des Territoires suivant les modalités suivantes :
Montant : 171 000€
Durée : 25 ans
Taux révisable : taux livret A+1.01% (soit taux maxi 1.51%)
Périodicité : trimestrielle, avec paiement à terme échu
Pénalité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle
Commission d'instruction : 0.06% de chaque ligne de prêt
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021-70 - Budget assainissement : Décision Modificative n°5

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements sur le budget assainissement,
notamment sur les comptes de tiers (financement des travaux de raccordement aux
particuliers)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise la décision modificative suivante :

4581000 = - 26 885.43

4581001 = + 2 404.05

4581012 = + 7 540.50

4581015 = + 2 505.25

4581028 = + 3 811.28

4581030 = + 3 143.80

4581048 = + 2 392.50

4581053 = + 5 088.05

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021-71 - Budget commune : investissements 2022

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager le quart des crédits inscrits dans la section dépenses
d'investissement du budget primitif 2021 avant le vote du budget 2022 à raison de :

Chapitre 20

2033 = 250€

2051 = 1304€

Chapitre 204

204183 = 6250€

Chapitre 21

2135 = 250€

2152 = 1875€

21571 = 5 500€

21578 = 1 250€

2158 = 500€

2161 = 1 000€

2183 = 1250€

2184 = 250€

2188 = 3 800€

Chapitre 23

2315 = 142 172.86€

2316 = 3 750€

Chapitre 27

271 = 1250€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021-72 - Budget assainissement : investissements 2022

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant qu'il manque des éléments en vue de présenter des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ajournement de ce point à l'ordre du jour,

PRECISE que ce point sera voté lors du conseil municipal qui aura lieu en décembre 2021.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021-73 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences de la collectivité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Enmairie, le 26/11/2021
Le Maire
Yannick ROSSATO